

**Convention de partenariat avec l'Association Science Technologie Société
Exposition « Fenêtres d'artistes avec vue sur les sciences »**

Décision N° 2023 - 2

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux articles L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de mettre en œuvre dans l'Espace Brel une saison d'expositions diversifiées tant au niveau des esthétiques que des publics cibles,

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité de soutenir l'accès aux pratiques artistiques, en particulier chez les plus jeunes, via des projets d'action culturelle,

CONSIDERANT les propositions de Madame Anne-Fleur Barfuss, agissant pour le compte de l'Association Science Technologie Société en qualité de Responsable des projets sciences et société, de mettre gratuitement à disposition de la Commune l'exposition *Fenêtres d'artistes avec vue sur les sciences* du 20 mars au 8 avril 2023, et d'animer un atelier « La fabuleuse histoire des inventions » à destination d'un public familial le samedi 25 mars 2023 à 10h30 pour un montant net de 300 €,

DECIDE,

DE SIGNER la convention de partenariat avec l'Association Science Technologie Société,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 3 janvier 2023,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

